

AFDS

Association Française de Droit de la Santé

www.afds.fr

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE LE JEUDI 14 OCTOBRE 2010

Université Montesquieu Bordeaux IV - Salle des conférences

La séance est ouverte à 12h30.

Sauf indication contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Les points suivants ont été abordés :

1/ Rapport moral

Le président Anne Laude présente les différentes activités de l'association réalisées depuis la dernière assemblée générale tenue le 15 octobre 2009. Elle mentionne :

- Le colloque annuel organisé le 11 mars 2010 sur « Assurance, responsabilité et santé » sous la responsabilité scientifique de Brigitte Feuillet-Liger et de Philippe Pierre dont les actes ont été publiés dans un numéro hors série de la Revue de droit sanitaire et social,
- La séance d'étude du 15 juin 2010 sous la responsabilité scientifique de Didier Truchet sur « Service d'intérêt général, service public et santé »,
- La séance d'étude du 14 octobre 2010 sur « La mondialisation du droit de la santé » sous la direction scientifique de Michel Bélanger, réalisée à Bordeaux.

Est également présentée l'organisation des prochaines manifestations proposée lors du dernier conseil d'administration de l'association :

- Colloque de mars 2011 : il aura lieu à Aix-en-Provence le 29 mars 2011 (*date à confirmée*) et sera consacré à l'évolution de la médecine libérale, thème dont la responsabilité scientifique a été confiée à Antoine Leca.
- Séance d'étude de juin 2011 : elle portera sur l'hébergement des données de santé, sous la direction scientifique d'Isabelle de Lamberterie. La séance aura lieu à Paris le 23 juin 2010.

- Séance d'étude d'octobre 2011 : elle pourra porter sur les pouvoirs de sanction en matière de santé, thème proposé par Jean-Pierre Claveranne. A l'occasion de cette séance, les prix de thèse et d'ouvrage 2011 seront remis.

Le rapport moral du président est approuvé par l'assemblée générale.

2/ Rapport financier

Jean-Pierre Claveranne, trésorier, soumet au conseil les comptes de l'année 2009 et présente l'état des finances pour l'année 2010.

Le rapport financier du trésorier est approuvé par l'assemblée générale, quitus est donné au trésorier pour sa gestion au titre de l'exercice 2009 et 2010 jusqu'à la date du Conseil d'administration.

3/ Questions diverses

Les points suivants ont été abordés :

- L'organisation du colloque de mars 2012 : tous les membres de l'association présents se sont accordés sur la nécessité d'axer ce colloque sur la dimension internationale. Après différents échanges, Olivier Guillod, membre de l'association, propose d'organiser une manifestation sur « Migrations et santé ». Cela permettrait d'aborder des thèmes très variés, par exemple le statut des migrants (vulnérabilité, restriction de l'accès aux soins...), notamment à travers des éléments de droit comparé. Ce colloque serait organisé à Paris (du fait de présence recherchée d'intervenants étrangers). Un groupe de travail sera constitué et réunira Anne Laude, Louis Dubouis, Olivier Guillod, Michel Bélanger et toute autre personne intéressée, membres du conseil d'administration ou non.
- Jean-Pierre Claveranne souhaite, en tant que trésorier, que la question du nombre de cotisant soit évoquée, lequel est insuffisant par rapport au nombre total de membres. Les échanges permettent de relever que certains adhérents se prévalent de leur qualité de membres, par exemple dans des articles, bien qu'ils ne cotisent pas. Une discussion s'ensuit sur ces différentes questions. Didier Truchet énonce que l'envoi papier de l'appel à cotisation est plus efficace qu'un simple envoi électronique. Il est décidé que ce mode sera utilisé lors du prochain appel. Il est également décidé qu'une assemblée générale extraordinaire sera convoquée le 8 juin 2011 (et à défaut de quorum le 23 juin 2011) afin de modifier les statuts et ainsi de prévoir la radiation d'un membre pour défaut de cotisation.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Anne Laude

Guillaume Rousset